RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 10 NOVEMBRE 2022

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - BP 41725 - 80017 Amiens Cedex 1 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

4

Liste d'émargement

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Présente	
Région	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc	Présent	
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Présente	
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions industrielles	*VACANT*		
Autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF *ou son représentant*	DESMET Björn	Excusé	Représenté par FLORID Pierre-Philippe
DRFiP HDF et du département du Nord *ou son représentant*	MORDACQ Franck	Excusé	Représenté par TAVERNIER Isabelle
DREAL HDF délégué de Bassin *ou son représentant*	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par PREVOST Olivier
Directeur Général de l'ARS HDF *ou son représentant*	VALLET Benoît	Excusé	Pas de représentant
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	

MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
* Sous-collège *en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	VACANT		
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Excusée	
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Présente	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	Pas de représentant
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	DUBREUIL Pierre (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	Pas de représentant
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	Représenté par ASSET Thibaud
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Pas de représentant
Directeur Interrégional de la mer Manche est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Pas de représentant
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	Représenté par M. DAUPLEY Xavier
Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VINCE Agnès	Excusée	Représentée par Mme LORUT Estelle
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Excusée	

4

Membres Consultatifs	
	Présences
LECLERC Georges-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusé**
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusé**
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	**Présent**
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusée**
DINGREMONT Benoît Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusé**
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Présent**

Externes	
Monsieur FORTIER (accompagnant Mme CADET)	**Présent**
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV)	**Présente**

Internes	
	Présences
BRANGER Pierre	**Présent**
BIZAIS Patrice	**Présent**
KARPINSKI Jean-Philippe	**Présent**
BLIN François	**Présent**
LEMAIRE Ludovic	**Présent**
JOURDAN Stéphane	**Présent**
LABRUNE Sébastien	**Présent**
VALENTIN Raphaël	**Présent**
LECLERCQ Lydie	**Présente**

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation du Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 24 juin 2022	X				**Unanimité**
2	2.2.1	22-I-021	ÉPURATION INDUSTRIELLE - DÉLIBÉRATION CPI (1132)	X				**Unanimité**
	2.2.2	22-A-...	ÉPURATION INDUSTRIELLE - CENTRE DE DEPLOIEMENT DE L'ECOTRANSITION DANS LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES DÉLIBÉRATION CA (1132)		–	**X**		**Retiré du dossier de séance le 08/11/2022 - Reporté au CA de mars 2023**
3	3.2.1	22-I-022	STATIONS D'ÉPURATION (1110)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** **- pour 1 Dossier : 3365100 : CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane :** **Emmanuelle LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **André FLAJOLET** (Ne participe pas au débat : membre consultatif) **- pour 4 Dossiers : 3113000 - 3410900 - 3240600 - 3268300 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord :** **Paul RAOULT** (Ne participe pas au débat : membre non permanent)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.3.1	22-I-023	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (1160)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **pour 1 Dossier : 3303000 : Département 62 :** **Emmanuelle LEVEUGLE,** **Jean-Claude DISSAUX** (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle) (Ne participent pas au vote et au débat : membres permanents) - **pour 1 Dossier : 3365300 : CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane :** **Emmanuelle LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **André FLAJOLET** (Ne participe pas au débat : membre consultatif) - **pour 2 Dossiers : 3303700 - 3416100 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord :** **Paul RAOULT** (Ne participe pas au débat : membre non permanent)

6

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.4.1	22-I-024	CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (1120)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **pour 3 Dossiers : 3334300 - 3335500 - 3334200 : CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane :** **Emmanuelle LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **André FLAJOLET** (Ne participe pas au débat : membre consultatif) - **pour 9 Dossiers : 2899400 - 2978300 - 3273100 - 3300300 - 3323200 - 3323600 - 3327400 - 3328600 - 3340700 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord :** **Paul RAOULT** (Ne participe pas au débat : membre non permanent)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.5.1	22-I-025	RÉHABILITATION DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT DÉLIBÉRATION CPI (1122)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **pour 1 Dossier : 3414600 : CA Amiens Métropole :** **Isabelle SAVARIEGO** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) - **pour 2 Dossiers : 3346500 - 3346200 - : CA Boulonnais :** **Brigitte PASSEBOSC** (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) - **pour 5 Dossiers : 3328800 - 3329300 - 3338200 - 3338800 - 3344700 : CU Dunkerque :** **Bertrand RINGOT** (mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) - pour **8 Dossiers : 3401200 - 3360900 - 3372600 - 3285400 - 3334100 - 3370200 - 3411600 - 3445900 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord :** **Paul RAOULT** (Ne participe pas au débat : membre non permanent) - **pour 2 Dossiers : 3349900 - 3348300 : CA Pays St Omer :** **Jean-Claude DISSAUX** (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) - **pour 1 Dossier : 3355900 : CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane :** **Emmanuelle LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **André FLAJOLET** (Ne participe pas au débat : membre consultatif)

4

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
								- **pour 1 Dossier : 3336500 - CU ARRAS :** **Jacques PATRIS** (Ne participe pas au débat : membres non permanents)
	3.5.2	22-A-...	RÉHABILITATION DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT - METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DÉLIBÉRATION CA (1122)		AF			**Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA du 22 novembre 2022**
	3.6	22-I-026	RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN (1161)	X				**Unanimité**
4	4.2.1	22-I-027	ETUDES ET ANIMATION POUR LES ORQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT (1233)	X				**Unanimité**
	4.3.1	22-I-028	SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (1251)	X				**Unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :** - **Pour 2 Dossiers : 3369200-3398500 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord :** **Paul RAOULT** (Ne participe pas au débat : membre non permanent)
	4.3.2	22-I-029	AVIS DÉFAVORABLE À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE CONCERNANT LA SÉCURISATION ÉLECTRIQUE DU SITE DU BECK À WATTRELOS (dossier n°33598 - sous-ligne 1251)	X				**Unanimité**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
	4.4.1	22-I-030	ÉCONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES (1252)	X				**Unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3327200 : Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord :** **Paul RAOULT** (Ne participe pas au débat : membre non permanent)
5	5.2.1	22-I-031	POLLUTIONS DIFFUSES (1182)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **Pour 7 Dossiers : 3428900 - 3431700 - 3433100 - 3434900 - 3435900 - 3436000 - 3436100 Chambre d'Agriculture 59-62 :** **Emmanuel LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) - **Pour 1 Dossier : 3445000 : SM Parc Naturel Régional Avesnois :** **Paul RAOULT** (Ne participe pas au débat : membre non permanent) - **Pour 1 Dossier : 3423000 : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale :** **Luc BARBIER** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)
	5.2.2	22-A-...	CONSTRUCTION D'UN SÉCHOIR DE LUZERNE CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE À BAS NIVEAU D'INTRANTS DANS LES ZONES PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE L'AEAP - DÉLIBÉRATION CA		AF		**X**	**Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA du 22 novembre 2022 <u>moyennant éléments complémentaires à apporter pour le CA demandés par Monsieur FLAJOLET sur le découpage financier / avance remboursable à étudier</u>**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.3.1	22-I-032	PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) (1184)	X				**Unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3181500 : SM Parc Naturel Régional Avesnois : Paul RAOULT** (Ne participe pas au débat : membre non permanent)
5.4.1	22-I-033	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (1185)	X				**Unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3441800 : Chambre d'Agriculture 59-62 : Emmanuel LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)
5.5.1	22-A-...	GESTION QUANTITATIVE AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN EAU - CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE HDF (1186)		AF			**Unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3442800 : Chambre d'Agriculture 59-62 : Emmanuel LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **Transmission au CA du 22 novembre 2022**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
	5.6.1	22-I-034	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (1187)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3434800 : Chambre d'Agriculture 59-62 :** **Emmanuel LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) - **Pour 1 Dossier : 3425100 : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale :** **Luc BARBIER** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)
6	6.2.1	22-I-035	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU (1240)	X				**Unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3361500 : SYMSAGEB :** **Brigitte PASSEBOSC** (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.3.1.	22-I-036	ÉROSION (1242)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3353300 : SM Parc Naturel Régional Avesnois :** **Paul RAOULT** (Ne participe pas au débat : membre non permanent) - **Pour 2 Dossiers : 3180900, 3388100 : SMAGEAA :** **Jean-Claude DISSAUX** (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) - **Pour 1 Dossier : 3304000 : SYMSAGEB :** **Brigitte PASSEBOSC** (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)
6.4.1	22-I-037	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (1243)	X				**Unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :** - **Pour 2 Dossiers : 3221400, 3415500 : Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France :** **Luc BARBIER** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.5.1	22-I-038	PRÉVENTION DES INONDATIONS (1244)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **Pour 3 Dossiers : 3170800 - 3355400 - 3357500 : CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane** **Emmanuelle LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **André FLAJOLET** (Ne participe pas au débat : membre consultatif) - **Pour 1 Dossier : 3356300 : SYMSAGEB :** **Brigitte PASSEBOSC** (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)

4

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.6.1	22-I-039	ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MANTIEN DE BIODIVERSITE (1245)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3433000 : Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France :** **Luc BARBIER** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) - **Pour 2 Dossiers : 3336900 - 3337000 : Conservatoire Espace Littoral :** **Agnès VINCE (sa représentante : LORUT Estelle :** Ne participe pas au débat : membre non permanent) **Jean-Michel TACCOEN** (mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **Emmanuelle LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) - **Pour 2 Dossiers : 3167300 - 3294400 : Département 62 :** **Emmanuelle LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **Jean-Claude DISSAUX** (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
							- **Pour 1 Dossier : 3425000 : Fédération Pêche et Protection Milieu Aquatique 62 :** **Jocelyne CADET** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)
6.6.2	22-I-040	AVIS DÉFAVORABLE À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL CONCERNANT L'ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS SUR LE SITE BAIE D'AUTHIE À CONCHIL-LE-TEMPLE (dossier n°31736 - sous-ligne 1245)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3173600 : Conservatoire Espace Littoral :** **Agnès VINCE (sa représentante : LORUT Estelle :** Ne participe pas au débat : membre non permanent) **Jean-Michel TACCOEN** (mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **Emmanuelle LEVEUGLE** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)
6.7.1	22-I-041	RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU (1246)	X				**Unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3272100 : Fédération Pêche et Protection Milieu Aquatique 62 :** **Jocelyne CADET** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
	6.8.1	22-I-042	ENTRETIEN ET RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS NON HUMIDES (1247)	X				- **Pour 1 Dossier : 3327100 : SMAGEAA :** **Jean-Claude DISSAUX** (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle / Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent) **Unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :** - **Pour 1 Dossier : 3353200 : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,** - **Pour 2 Dossiers : 3221500 - 3275700 : Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France :** **Luc BARBIER** (Ne participe pas au vote et au débat : membre permanent)
7	7.2	22-A-...	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE - AGENCE URBANISME DEV ST OMER FLANDRE DÉLIBÉRATION CA (1290)		–	**X**		**Retiré du dossier de séance le 08/11/2022 - Reporté au CA de mars 2023**

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 24 juin 2022

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles
2.1 - Situation des engagements (ligne 113)
2.2 - Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (sous-ligne 1132)
(DELIBERATION CA SUPPRIMEE DE L'ORDRE DU JOUR LE 08/11/2022 / REPORT AU CA DE MARS 2023)

3 - Épuration publique
3.1 - Ouvrages d'épuration : situation des engagements
3.2 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (sous-ligne 1110)
3.3 -Participations financières au traitement des eaux pluviales et situation des engagements (sous-ligne 1160)
3.4 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (sous-ligne 1120)
3.5 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (sous-ligne 1122)
3.6 – Participation financière aux réseaux d'eaux pluviales (sous-ligne 1161)

4 - Eau potable
4.1 - Situation des engagements (lignes 123, 125)
4.2 - Participations financières pour les études et l'animation de la ressource en eau (sous-ligne 1233)
4.3 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (sous-ligne 1251)
4.4 - Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (sous-ligne 1252)

5 - Lutte contre la pollution agricole
5.1 - Situation des engagements (ligne 118)
5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (sous-ligne 1182)
5.2.2 – Construction d'un séchoir de luzerne contribuant au développement d'une culture à bas niveau d'intrants dans les zones prioritaires d'intervention de l'Agence de l'Eau
5.3 – Participations financières aux Paiements pour Services Environnementaux (sous-ligne 1184)
5.4 - Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (sous-ligne 1185)
5.5 – Participations financières à la gestion quantitative agricole de la ressource en eau (sous-ligne 1186)
5.6 - Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (sous-ligne 1187)

6 - Restauration et gestion des milieux aquatiques
6.1 - Situation des engagements (ligne 124)
6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (sous-ligne 1240)
6.3 - Participations financières en faveur de l'érosion (sous-ligne 1242)
6.4 - Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (sous-ligne 1243)
6.5 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (sous-ligne 1244)

6.6 - Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (sous-ligne 1245)
6.7 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (sous-ligne 1246)
6.8 - Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration de milieux naturels non humides (sous-ligne 1247)

7 – Appui à la gestion concertée ***(POINTS ET DELIBERATION CA SUPPRIMES DE L'ORDRE DU JOUR LE 08/11/2022 / REPORT AU CA DE MARS 2023)***
7.1 - Situation des engagements (ligne 129)
7.2 – Participations financières en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (sous-ligne 1290)

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président LEFEBVRE, ouvre la séance à 9 h 38. Il souligne l'atteinte du quorum et détaille l'attribution des mandats pour cette commission.

Il rappelle la règle des conflits d'intérêts qui régit le cadre de cette instance financière. Les personnes concernées par un des points doivent en faire part au Président. Il possède par ailleurs la liste des membres identifiés en conflits d'intérêts pour certains dossiers de cette commission. Ils ne peuvent pas participer au débat et au vote. Il en sera fait mention dans le procès-verbal de manière à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

M. VATIN salue les membres de la Commission. Il souligne l'ordre du jour chargé et une enveloppe budgétaire à hauteur de 61 M€. Il rappelle la nécessité de tenir l'horaire imparti et demande aux présentateurs d'être brefs.

Il indique que le dossier porté par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer et Flandre Intérieur a été retiré (Point n°7.2). Il s'agit d'un dossier très intéressant sur lequel l'Agence de l'Eau travaille depuis longtemps. Il concerne un territoire qui, dans sa stratégie, considère l'eau comme point d'entrée de son projet de territoire. Cette démarche est intéressante et justifie le soutient de l'agence. L'intérêt du dossier est qu'un territoire d'aménagement urbain et d'aménagement de territoire dialogue avec les deux SAGE concernés. Même si le projet est porté par la partie aménagement du territoire, l'agence de l'eau souhaitait un décloisonnement de la réflexion entre l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'eau. C'est ce que portent l'Agence d'Urbanisme et les élus locaux.

L'Agence de l'Eau a demandé un accord de soutien écrit de la part des deux SAGE. L'un des deux, le SYMSAGEL, ne l'a pas donné. Dans la mesure où il s'agit du point essentiel, la position de l'Agence de l'Eau est d'attendre que toutes les parties soient d'accord pour présenter le dossier. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Il le regrette. Il souligne la nécessité de sortir des guerres de territoire surtout pour un territoire aussi cohérent que celui-ci. Il faut que les élus qui portent les différentes politiques arrivent à s'entendre. Il ne s'agit pas que l'Agence d'Urbanisme prenne la main sur les décisions de tel ou tel SAGE, il faut juste qu'ils parlent ensemble. Le dossier est prêt néanmoins, ils ont pris la décision de le reporter à la session prochaine. Il ne voit pas en effet comment donner un accord si seulement la moitié du territoire s'implique.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 24 JUIN 2022

Monsieur le Président LEFEBVRE demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 24 juin 2022.

Pas de remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 24 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

2. LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1. Situation des engagements (ligne 113)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 2.1 relatif au tableau de situation des engagements de la sous-ligne épuration industrielle.

M. VATIN souligne qu'il s'agit d'une ligne très dynamique depuis quelques années, soutenue l'an dernier et à nouveau cette année. Il existe un besoin important sur ce secteur.

2.2. Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (1132)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 2.2 concernant les participations financières en faveur de l'épuration industrielle.

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement le dossier de la Cartonnerie de Gondardennes.

(N.B : La délibération CA relative au Centre de Déploiement de l'Ecotransition dans les entreprises et les territoires a été supprimée de l'ordre du jour le 08/11/2022 et reportée au CA de mars 2023)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **18 dossiers de participations financières pour un montant de 8 661 809 €.**

  - 34338.00 Brasserie Castelain
  - 34342.00 Cartonnerie de Gondardennes
  - 34166.00 Ingredia
  - 33573.00 Jardins de l'Artois
  - 32233.00 Les Délices des 7 Vallées
  - 34114.00 Penez Herman
  - 34219.00 SC B.G.S.
  - 33072.00 TC 59
  - 34270.00 Tereos France
  - 33992.00 Tereos Starch & Sweeteners Europe
  - 34186.00 Vertuke 3
  - 34311.00 Briqueteries du Nord
  - 34351.00 De La Perelle
  - 34013.00 Douaisienne d'Abattage
  - 34370.00 Vandencasteele
  - 33039.00 SCI La Brayelle 2
  - 34369.00 SCI Les Mottes Nord
  - 33071.00 VPK Converting

Remarques et débats :

M. le Président LEFEBVRE signale pour information que la Cartonnerie de Gondardennes a fait l'objet la semaine précédente d'une cyberattaque, probablement russe. Toute l'usine a été à l'arrêt et l'ensemble du process industriel touché. La question de savoir comment et pourquoi cette entreprise reste sans réponse.

M. BARBIER observe qu'il est question de bassin pour les problématiques assainissement, eaux pluviales ou retraitement des eaux. Il suggère d'y ajouter un volet biodiversité. Il rappelle que Monsieur LEFEBVRE a travaillé chez Bonduelle. Lui-même a effectué des suivis sur les bassins Bonduelle en tant qu'ornithologue. Ces bassins peuvent être des « petits bijoux », des relais importants même si ce n'est pas leur usage premier. Il préconise d'établir des connexions pour permettre des suivis sur le volet biodiversité et sensibiliser les porteurs de projet qui bénéficient des crédits de l'Agence de l'Eau à ce que la biodiversité fasse partie intégrante du dispositif. Des structures en région peuvent être ces relais afin de montrer qu'il existe aussi une contribution indirecte

à la biodiversité.

M. le Président LEFEBVRE approuve cette idée et suggère que ce paramètre soit exploité dans l'étude des projets.

M. VATIN indique qu'il est possible de le faire. Même si ce critère n'est pas intégré en tant que tel, l'agence peut en faire part dans l'orientation de la décision.

***La délibération* « EPURATION INDUSTRIELLE »**
avec 18 dossiers
(n°21-I-021)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3. EPURATION PUBLIQUE

3.1. Ouvrages d'épuration : situation des engagements

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 3.1 relatif au tableau de situation des engagements de la sous-ligne ouvrages d'épuration.

M. VATIN indique que cette ligne est sous-consommée actuellement sur le Programme avec celle des eaux pluviales. Ces lignes seront surveillées particulièrement l'année prochaine pour savoir si leurs dotations seront maintenues ou rebasculées en fonction des prévisions de dossiers. Le taux de consommation est de 75 % au lieu des 83 % prévus.

M. BRANGER confirme qu'il y a une sous-consommation marquée au bout de quatre années de Programme sur les six prévus pour ces deux lignes. Il insiste sur la nécessité d'être très vigilants sur la programmation avec les maîtres d'ouvrages en 2023-2024, pour identifier les gros dossiers afin de pouvoir proposer au Conseil d'Administration des redéploiements qui tiennent compte des besoins remontés par les maîtres d'ouvrage.

Il précise que des dossiers unitaires peuvent porter sur des montants très élevés. Il donne en exemple le dossier de construction d'une nouvelle station d'épuration de la Communauté d'agglomérations de Béthune Bruay Artois Lys Romane qui représente à lui seul 50 % du total à décider aujourd'hui. Le cas peut être aussi constaté sur le pluvial lorsque les maîtres d'ouvrage sont amenés à construire de gros bassins d'orage. Ce sont des coûts et des montants de participations qui peuvent être élevés.

3.2. Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (1110)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 3.2 concernant les ouvrages d'épuration.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **7 dossiers de participations financières pour un montant de 5 255 399 €.**
  - 33651.00 CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane
  - 31130.00 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 34109.00 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 34345.00 Havernas
  - 34178.00 Long

- 32406.00 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
- 32683.00 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord

Arrivées de Madame CRETE et de Madame LORUT en séance

Pas de remarque.

M. le Président LEFEBVRE procède au vote en rappelant au préalable les noms des membres en conflit d'intérêts.

La délibération «STATIONS D'EPURATION»
avec 7 dossiers
(n°22-I-022)
est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanente :
Emmanuelle LEVEUGLE pour le dossier : 3365100 : CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane,
Ne participe pas au débat en tant que Membre Consultatif :
André FLAJOLET pour le dossier : 3365100 : CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane,
Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent :
PAUL RAOULT pour les dossiers : 3113000 - 3410900 - 3240600 - 3268300 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

3.3. Participations financières au traitement des eaux pluviales et situation des engagements (1160)

Monsieur BRANGER en référence au diaporama de séance présente le point n° 3.3 relatif au tableau de situation des engagements de la sous-ligne traitement des eaux pluviales. Il souligne que la dynamique de consommation reste satisfaisante puisqu'il s'agit de la meilleure année de consommation depuis le début du Programme. Les inflexions fortes lors de la construction du 11ème Programme commencent à faire effet avec des projets de plus en plus nombreux, tendance à surveiller sur 2023 et 2024 avec les programmations des maîtres d'ouvrages.

Il présente par ailleurs les dossiers présentés pour décision :

- **15 dossiers de participations financières pour un montant de 6 203 587 €.**

  - 34325.00 SIA Habitat
  - 34326.00 SIA Habitat
  - 34419.00 Vilogia Sté Anonyme d'HLM
  - 33210.00 St-Pol-sur-Ternoise
  - 33030.00 Département 62
  - 33653.00 CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane
  - 34121.00 CC Pays du Coquelicot
  - 33173.00 Métropole Européenne de Lille

- 34198.00 CA Valenciennes Métropole
- 30706.00 CA Hénin-Carvin
- 33269.00 Métropole Européenne de Lille
- 34073.00 Métropole Européenne de Lille
- 33037.00 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
- 34161.00 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
- 34265.00 CC Vimeu

Monsieur KARPINSKI présente particulièrement les dossiers de bailleurs sociaux suite à appel à projets « gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des bailleurs sociaux ».

Remarques et débats :

M. VATIN souligne l'importance de ces projets. Ils présentent des bénéfices multiples : la désimperméabilisation qui induit une contribution au rechargement des nappes, le meilleur fonctionnement des stations, mais également la renaturation en ville. Ils intègrent donc un volet biodiversité en ville comme le souhaitait précédemment Monsieur BARBIER. Il considère que les euros sont bien investis en permettant d'atteindre au moins quatre cibles sans parler de l'aspect « inondations ». À chaque fois que l'infiltration réussit, c'est autant d'eau qui ne se déverse pas dans l'espace public en cas de fortes pluies.

Mme LEVEUGLE demande ce qui justifie la différence de prix notamment sur le 3e dossier appel à projets bailleurs qui, pour 2 500 m^2 seulement, coûte plus cher que les autres.

M. KARPINSKI indique que les prix et donc montants finançables dépendent de la complexité des travaux de déconnexion à réaliser et de la typologie de logements. Pour celui-ci, les coûts sont plus chers par rapport à d'autres car il s'agit de cités minières où il est moins facile de ramener les eaux à l'avant et de les faire s'infiltrer dans des structures poreuses ou des puits d'infiltration.

Il ajoute l'application par l'agence de coûts plafond au m^2 déraccordé de surface active et souligne à nouveau la difficulté d'intervenir dans les cités minières. Le coût plafond est de 30€/m^2.

M. le Président LEFEBVRE demande si, pour les dossiers bailleurs présentés comme reportés ou rejetés, les gestionnaires des projets sont avertis des raisons du report ou rejet de leurs dossiers et peuvent donc les représenter après ajustement lors d'un prochain appel d'offres.

M. KARPINSKI répond que les dossiers reportés ou rejetés sont ici présentés par opportunisme alors qu'ils étaient déjà ficelés et les travaux commencés. Concernant le cas de Lens, l'agence a contacté la CALL car il s'agit d'une agglomération non-conforme au regard des eaux pluviales, pour qu'elle trouve des solutions avec le bailleur.

M. BRANGER souligne que c'est d'autant plus dommage que le projet est porté par SIA HABITAT qui a par ailleurs deux autres dossiers retenus intégrant la problématique eaux pluviales. Il précise cependant que tant que les travaux n'ont pas commencé, rien n'empêche le maître d'ouvrage de déposer une nouvelle demande. Une fois les travaux démarrés, le dossier devient inéligible. Il complète les propos de Monsieur KARPINSKI en précisant que l'agence a rejeté le dossier par un courrier signé par le Directeur Général puisque cela entre dans son champ de délégation. Le projet était inéligible au regard du cahier des charges de l'appel à projet.

M. le Président LEFEBVRE retient de cette précision la vigilance apportée à la conformité d'un dossier et non l'opportunisme de présenter un dossier. Une vigilance qu'il approuve.

M. RAOULT rappelle au sujet du pluvial, la directive européenne qui est en cours de préparation et qui sera plus stricte avec 1% et non plus 5%. Pour pouvoir être conforme, il faudra en réalité que tout le monde passe, immédiatement, au séparatif. Il évoque la proposition de Monsieur VATIN qui dirige

une instance de réflexion au niveau national et avec l'assentiment de la Commission, que le taux de redevance à payer aux agences soit lié au taux de séparatif. La politique sur le pluvial va devenir un élément important et décisif : en unitaire, la redevance payée à l'agence sera plus élevée. Il trouve dommage que tous les crédits du pluvial ne soient pas consommés et souligne qu'il faut prévenir les communes que les critères de conformité vont être plus draconiens.

M. RAOULT souligne par ailleurs que passer de l'unitaire au séparatif coûte très cher. Il faut définir le poids financier qui revient à l'assainissement et celui qui revient au pluvial dans la pose d'un réseau en séparatif. Il explique qu'il s'est fait « épinglé » par la Chambre Régionale des Comptes sur ce point. Elle a estimé qu'il faisait un peu trop peser le pluvial sur l'assainissement. Il confirme donc qu'il faut dégager des règles qui ne sont pas toujours évidentes.

Il rappelle enfin que le pluvial relève d'une fiscalité locale alors que l'assainissement relève de la facture d'eau. Il constate que les communes ont du mal parce qu'elles doivent prélever directement dans leur budget communal la réalisation du pluvial alors que les travaux d'assainissement le sont sur la facture d'eau. Il lui semble nécessaire de mener une réflexion pour arriver à davantage consommer sur le pluvial.

M. VATIN explique qu'en séminaire des Comités de Bassin du 9 novembre 2022 à Paris, des réalisations réussies ont été présentées. Artois-Picardie a bénéficié de deux interventions l'une par Monsieur FONTAINE, la seconde par Madame MORICE. Monsieur FONTAINE présentait le sujet de la gestion intégrée des eaux pluviales qui, dans le Douaisis, est une réalisation exemplaire. Il expliquait que la démarche faisait gagner de l'argent. Certes, ce n'est pas le même budget, mais globalement en termes d'investissement et de fonctionnement, un gain financier se dégage in fine. M. VATIN souligne qu'au-delà du problème financier, existe un frein psychologique à changer le logiciel de conception de l'urbain.

M. FLAJOLET observe qu'il s'agit en réalité du passage de la préhistoire à l'histoire moderne de l'assainissement. Il souligne qu'il a lui-même toujours été pénalisé pour avoir fait du séparatif dès le début. Il devait s'en débrouiller. Il pense qu'effectivement, la gestion des eaux pluviales est une entité à part entière et doit être déconnectée de la gestion des eaux usées.

M. VATIN confie que Madame LEVEUGLE concédait en aparté, lors du séminaire du 9 novembre 2022, que pour un certain nombre d'élus, le bitume était formidable.

Mme LEVEUGLE ajoute sur le sujet du séparatif qu'il s'agit pour les élus d'une question de coût même si par la suite, il y a des économies. Elle précise que le raccordement des particuliers freine les élus. L'unitaire, c'est la préhistoire, mais lorsqu'une commune est entièrement en unitaire et qu'elle doit passer en séparatif, elle s'engage à ce qu'un certain nombre d'habitations le soient. Or, ces travaux sont à la charge des habitants. Ce n'est pas toujours bien perçu. Elle note l'utilité d'un travail de communication et d'éducation envers les élus, mais aussi des habitants pour leur montrer l'importance de l'enjeu. Il est nécessaire de leur expliquer que même s'ils sont encore inondés, il vaut mieux l'être par des eaux propres que par des eaux usées.

M. VATIN explique que cela reste un sujet majeur de politique pour le bassin et l'agence compte tenu des dysfonctionnements que cela entraîne sur les stations. Il fait part du constat dressé lors du séminaire par certains présidents de Comités de Bassin sur le retard de la France en matière d'épuration d'eaux résiduelles urbaines. La France est à ce sujet mise en demeure par la Commission européenne sur un certain nombre de systèmes.
Il existe par ailleurs la nécessité qui s'impose de passer à la ville moderne. Avec la canicule, le changement climatique, la ville va devoir changer de visage, se renaturer, créer des îlots de fraîcheur, infiltrer l'eau, etc. Toute la conception urbaine va devoir changer.

Mme CADET fait part de la mésaventure de sa commune où un ensemble de terrains a été acheté il y a une trentaine d'années et contrainte à séparer les eaux de pluie des eaux usées. Il y a quelques mois, à l'occasion de travaux, il a été notifié aux habitants que les eaux de pluie et les eaux usées

4

devaient être séparées. Ils ont découvert ainsi, qu'en réalité, cela n'avait pas été fait. Par ailleurs, la plupart des eaux de pluie séparées partent dans les prairies. Les travaux qui vont être réalisés sur ce quartier vont obliger à venir se raccorder à l'évacuation des eaux de pluie. Elle vient d'entendre qu'il y a la possibilité de faire de la végétalisation, de l'infiltration. Elle ne comprend donc pas.

M. FLAJOLET demande à Madame CADET quel était leur opérateur.

Mme CADET répond qu'il s'agit aujourd'hui de NOREADE. Les travaux sont effectués par l'entreprise DUBRULLE.

M. RAOULT précise au sujet de NOREADE, qu'à l'époque, dans les villages, le séparatif était jugé inutile par l'État et l'unitaire a donc été privilégié. Du fait que ses 400 communes sont aujourd'hui raccordées à une station d'épuration, il a donc une majorité de communes rurales qui sont en unitaire. Il a obéi aux textes de l'époque. Aujourd'hui, ce n'est plus l'unitaire, mais le séparatif.
Il est d'accord pour dire qu'il est la préhistoire, mais une préhistoire qui avait 20 ans d'avance sur le Pas-de-Calais et sur l'Aisne. Des réfections de stations d'épuration ont lieu aujourd'hui, ce ne sont pas des premiers tuyaux. Lorsqu'il s'agit d'un village où tout est fait en unitaire, il pose la question de savoir comment, pratiquement, mettre en œuvre ce qu'ils rêvent de faire, c'est-à-dire des noues et autres systèmes. Il explique qu'il n'est pas toujours possible de faire des noues dans un village au vu de la façon dont la densification s'est faite. C'est envisageable pour les nouveaux lotissements, mais modifier les éléments dans un village où l'unitaire existe depuis 40 ans, n'est pas facile.
Il est convaincu qu'il faut le faire, mais il demande comment, sur le terrain, le mettre en œuvre mètre après mètre pour passer de l'unitaire au séparatif. Il cite en exemple les travaux menés actuellement à Esquelbecq. Il explique que les débordements allaient dans les fossés du château. Mais son propriétaire le pointe du doigt en le rendant responsable des eaux usées qui se déversent dans sa propriété. Tout le village passe au séparatif, il en voit l'addition.
Il constate que le faire dans ses 400 communes lui prendra 20 ans à condition d'accepter d'augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement, compte-tenu des 20 M€ de facture d'électricité en plus. Il conclut qu'il est possible de tenir de beaux discours intellectuels sur le séparatif, il y a ensuite le concret. Passer dans un village où l'unitaire existe depuis des décennies, tenir compte de la forme de l'habitat s'il est linéaire, distendu sur une grande longueur ou non. Il redit qu'il est convaincu de la nécessité de le faire, mais il faut pouvoir le faire faire, le faire accepter, l'expliquer et le financer.

M. le Président LEFEBVRE procède au vote en rappelant au préalable les noms des membres en conflit d'intérêts pour certains dossiers bien identifiés.

La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES »

avec 15 dossiers

(n°22-I-023)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participent pas au vote et au débat en tant que Membres Permanents : Emmanuelle LEVEUGLE et Jean-Claude DISSAUX (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle)
pour le dossier : 3303000 : Département 62.

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanente : Emmanuelle LEVEUGLE et Ne participe pas au débat en tant que Membre Consultatif : André FLAJOLET

pour le dossier : 3365300 : CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane.

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : PAUL RAOULT pour les dossiers : 3303700 - 3416100 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

3.4. Participations financières à la création de réseaux d'assainissement et situation des engagements (1120)

Monsieur BRANGER en référence au diaporama de séance présente le point n° 3.4 relatif au tableau de situation des engagements de la sous-ligne création de réseaux d'assainissement. Il précise qu'il s'agit d'une ligne à forte dynamique cette année malgré le non financement de dossiers de dernier niveau de priorité 3 (dossiers optionnels).

Il présente par ailleurs les dossiers présentés pour décision :

- **18 dossiers de participations financières pour un montant de 5 612 952 €.**
  - 34120.00 SI Assainissement Région Vermand
  - 33343.00 CA Béthune, Bruay, Artois-Lys Romane
  - 33355.00 CA Béthune, Bruay, Artois-Lys Romane
  - 34315.00 Hardinghen
  - 28994.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33342.00 CA Béthune, Bruay, Artois-Lys Romane
  - 33253.00 Canaples
  - 33359.00 CC Région Audruicq
  - 33301.00 Synd. Carte Adduction Eau Potable et Ass. Région Andres
  - 29783 00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 32731.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33003.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33232.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33236.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33274.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33286.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33407.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33302.00 Pernois

Pas de remarque.

M. le Président LEFEBVRE procède au vote en rappelant au préalable les noms des membres en conflit d'intérêts pour certains dossiers bien identifiés.

La délibération « CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT »

avec 18 dossiers

(n° 22-I-024)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

4

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanente : Emmanuelle LEVEUGLE et Ne participe pas au débat en tant que Membre Consultatif : André FLAJOLET
pour les dossiers : 3334300 - 3335500 – 3334200 : CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane.

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : PAUL RAOULT
pour les dossiers : 2899400 - 2978300 - 3273100 - 3300300 - 3323200 - 3323600 - 3327400 - 3328600 - 3340700- Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

3.5. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement et situation des engagements (1122)

Monsieur BRANGER en référence au diaporama de séance présente le point n° 3.5 relatif au tableau de situation des engagements de la sous-ligne réhabilitation de réseaux d'assainissement. Il précise que le taux d'engagement sera de 100% en fin d'année. La réhabilitation des réseaux d'assainissement prend de plus en plus d'ampleur au fil des années.

Il présente par ailleurs les dossiers présentés pour décision :

- **40 dossiers de participations financières pour un montant de 12 536 958 €.**

  - 34164.00 Hazebrouck
  - 34344.00 CA St-Quentinois
  - 34146.00 CA Amiens Métropole
  - 33101.00 CA Lens-Liévin
  - 33106.00 CA Lens-Liévin
  - 33239.00 CA Lens-Liévin
  - 33465.00 CA Boulonnais
  - 33288.00 CU Dunkerque
  - 33684.00 Outreau
  - 34012.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33671.00 Abbeville
  - 33499.00 CA Pays de St-Omer
  - 34319.00 Cayeux-sur-Mer
  - 33462.00 CA Boulonnais
  - 33293.00 CU Dunkerque
  - 33382.00 CU Dunkerque
  - 33388.00 CU Dunkerque
  - 33447.00 CU Dunkerque
  - 34268.00 Breteuil
  - 34310.00 Le Crotoy
  - 33609.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33726.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33559.00 CA Béthune Bruay, Artois-Lys Romane
  - 33483.00 CA Pays de St-Omer
  - 34364.00 CC Est de la Somme
  - 33365.00 CU Arras
  - 33175.00 Douaisis Agglo
  - 33596.00 Douaisis Agglo

Cl

PAUL RAOULT
pour les dossiers : 3401200 - 3360900 - 3372600 - 3285400 - 3334100 - 3370200 - 3411600 – 3445900 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Jean-Claude DISSAUX (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle) pour les dossiers : 3349900 - 3348300 CA Pays St Omer

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanente : Emmanuelle LEVEUGLE et Ne participe pas au débat en tant que Membre Consultatif : André FLAJOLET pour le dossier : 3355900 CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane.

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : Jacques PATRIS pour le dossier : 3336500 CU ARRAS

M. PATRIS et Mme CRETE demandent qui réalisent les études de la CALL.

M. KARPINSKI répond qu'elles sont menées par des prestataires extérieurs. VEOLIA pour une partie dans le cadre du contrat DST, pour l'autre sous appels d'offres avec des bureaux d'étude dans un marché classique.

Monsieur KARPINSKI présente un dossier dérogatoire présenté pour avis de la Commission Permanente des Interventions avant décision du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022 :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 2 910 300 €**
  - 32976.00 Métropole Européenne de Lille

Remarques et débats :

M. FLAJOLET demande quel sera le montant du dossier à venir de la MEL au titre des eaux pluviales.

M. BRANGER indique qu'il représentera un montant de participation financière totale de 339 000 €.

Mme CRETE demande si le financement du dossier présenté aujourd'hui concerne des études ou des travaux.

M. le Président LEFEBVRE indique qu'il s'agit bien de travaux.

La délibération «RÉHABILITATION DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT – METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DÉLIBÉRATION – Délibération CA»

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des

- 33642.00 Métropole Européenne de Lille
- 34366.00 CC Est de la Somme
- 32770.00 CA Valenciennes Métropole
- 34199.00 CA Valenciennes Métropole
- 33312.00 CA Hénin-Carvin
- 32854.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
- 33341.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
- 33702.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
- 34116.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
- 33690.00 CC Val de Somme
- 33620.00 Fort-Mahon Plage
- 34459.00 Synd. Mixte Assainissement Distribution Eau Nord

Monsieur KARPINSKI présente particulièrement les dossiers de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Remarques et débats :

M. BARBIER, en écho à une réflexion de Monsieur DISSAUX il y a quelques temps, met en avant la vigilance à apporter aux réseaux qui sortent des centres historiques des villes en zones humides. Il en souligne la grande complexité et des coûts qui peuvent être monstrueux compte tenu de l'intervention dans un contexte très particulier. Il souhaiterait qu'il y ait une attention sur ce point à l'avenir. Il précise qu'habitant lui-même une ville en zone humide, il confirme que l'assainissement est une vraie difficulté. En période de pluie, tout est reçu dans les évacuations de rivière d'où une forte dégradation des eaux en sortie de ville. Il pense qu'il faut avoir un regard plus attentif pour toutes les villes connectées en zones humides, il y en a un certain nombre dans la région.

M. le Président LEFEBVRE procède au vote en rappelant au préalable les noms des membres en conflit d'intérêts pour certains dossiers bien identifiés.

La délibération « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

avec 40 dossiers

(n°22-I-025)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanente :
Isabelle SAVARIEGO
pour le dossier : 3414600 CA Amiens Métropole

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanente :
Brigitte PASSEBOSC (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle)
pour les dossiers 3346500 - 3346200 CA Boulonnais

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent :
Bertrand RINGOT (mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle)
pour les dossiers : 3328800 - 3329300 - 3338200 - 3338800 - 3344700 CU Dunkerque

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent :

M. BRANGER précise que ce dossier sera évoqué le 22 novembre, mais aussi dans les années à venir. En effet, la MEL va réaliser des investissements importants pour sa mise en conformité, notamment avec un bassin de stockage-restitution de 30 000 m2. Malgré tous les efforts de déconnexion qui sont faits sur un territoire fortement urbanisé, les travaux ne sont pas toujours évidents à réaliser. Par rapport au débat précédent sur les disponibilités budgétaires du pluvial, sans préjuger de l'instruction qui sera faite le jour où le dossier sera déposé, un bassin de 30 000 m2, représente potentiellement 7 à 8 M€ de subventions de l'Agence, sans compter l'avance. Pour la STEP, ils sont sur l'ajout d'une 3e file avec un coût estimé à 100 M€. Sur l'agglomération de Wattrelos, encore davantage que celle d'Armentières, il y aura des dossiers très conséquents qui vont leur parvenir à partir de 2024.

M. VATIN souligne la nécessité que les maîtres d'ouvrage portant ces dossiers leur donnent un calendrier précis afin que l'Agence puisse piloter ces lignes d'ici la fin 2024. Ils ne vont pas pouvoir réserver un budget en ne sachant pas si le dossier se réalise ou non. Argent qui ne serait pas consommé par d'autres.

M. RAOULT intervient au titre d'ancien Président de la Commission Internationale de l'Escaut pour rapporter qu'à chaque fois qu'il allait à Anvers, il s'entendait reprocher la mauvaise qualité des eaux de la Lys et de l'Escaut déversées depuis des années en Belgique.

M. le Président LEFEBVRE observe qu'il s'agit en effet d'un sujet international. Il rappelle l'accident industriel sur l'Escaut trois ans auparavant.

M. BARBIER confirme qu'il est en faveur de ce type de dossier, mais demande quelle est la prise en compte du plan d'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire les volumes d'eau qui pourraient instantanément se déverser.

M. KARPINSKI répond que l'agence s'occupe du dossier de Wattrelos depuis 10 ans. Les modélisations hydrauliques sont des modélisations de risques à l'image de Lens qu'il évoquait précédemment. Il s'agit de modéliser tout le fonctionnement des réseaux dans lequel ils injectent des pluies. Il convient qu'ils ont appris des pluies actuelles. Tout le projet Wattrelos, l'appel d'offre sur un marché global de performances, qui va être déposé dans les semaines qui viennent, repose sur une modélisation, un historique de pluie de 5 à 10 ans auparavant. Ils n'ont pas pris en compte une modification de la typologie des pluies en termes de modélisation, car tout a été calé sur une modélisation hydraulique à partir de chroniques de pluies réelles datées de 5 à 10 ans.

M. BARBIER constate qu'il s'agit d'un gros investissement. Toutefois, dans un contexte de COP 27 qui deviendra à terme la COP 47 si rien n'avance, avec l'augmentation des phénomènes de pluie, le réseau peut s'avérer très rapidement sous-dimensionné.

3.6. Participation financière aux réseaux d'eaux pluviales (1161)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 3.6 concernant les réseaux d'eaux pluviales.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 670 000 €.**

- 34157.00 CA Hénin- Carvin

Pas de remarque.

La délibération «RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN»

avec 1 dossier

(n°22-I-026)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 – EAU POTABLE

4.1. Situation des engagements (lignes 123, 125)

cf. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 10 novembre 2022.

4.2. Participations financières pour les études et l'animation de la ressource en eau (1233)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 4.2 concernant les études et l'animation de la ressource en eau.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 134 046 €.**
- 34252.00 Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Pas de remarque.

La délibération «ETUDES ET ANIMATION POUR LES ORQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT»

avec 1 dossier

(n°22-I-027)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.3. Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (1251)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 4.3 concernant la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable.

M.BRANGER rappelle que la ligne a été redotée dans le cadre du budget rectificatif de 5 M€, car fortement sollicitée. La dotation 2022 ne sera pas totalement consommée mais permettra de garder des marges de manœuvre pour 2023/2024 avec un budget en politique eau potable qui restera assez faible.

M. VATIN précise qu'il y a eu, cette année, une augmentation du plafond de dépenses dans le cadre du plan de résilience. La ligne « eau potable » a ainsi été redotée, ce qui est espéré également pour 2023. Ceci est en bonne voie, au vu des échanges de la veille avec la ministre lors du séminaire des Comités de Bassin. Le Plan Eau du gouvernement et du ministre devrait arriver en fin d'année ou en début d'année prochaine. Il sait que les ministres appuient pour une nouvelle augmentation des plafonds de dépenses des Agences en 2023. Dans ce cas, l'Agence redotera aussi cette ligne.

Monsieur KARPINSKI présente particulièrement le dossier de la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur BRANGER complète la présentation de ce dossier en expliquant que ce captage ultra-prioritaire d'Emmerin a été identifié par le Préfet du Nord comme devant faire l'objet d'une démarche renforcée : une réunion aura lieu en présence du Préfet de Région Leclerc le 15 novembre 2022 avec les représentants de la MEL.

Monsieur VATIN précise par ailleurs que le Préfet Leclerc s'est engagé fin 2021 à faire un suivi précis des 25 captages ultra-prioritaires. Un point est organisé le 16 novembre 2022 : Monsieur VATIN est chargé de rendre compte de l'avancement des travaux en ce domaine.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **7 dossiers de participations financières pour un montant de 3 775 670 €.**
  - 33572.00 Douaisis Agglo
  - 30724.00 Métropole Européenne de Lille
  - 34316.00 Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
  - 34179.00 SI Adduction Eau Potable du Vermandois
  - 32435.00 Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe
  - 33692.00 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord
  - 33985.00 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord

Remarques et débats :

M. FLAJOLET indique avoir compris que grâce au BRGM, l'agence cherche pour le dossier de la MEL l'optimisation de l'exploitation. Il demande si la question s'est posée de savoir s'il y avait la possibilité d'enlever un certain nombre de sources de pollution et, dans ce cas, si cela figure dans le futur CARE.

Monsieur KARPINSKI précise que la MEL a lancé une série d'opérations notamment à Don pour retraiter d'anciens sites industriels. Cela fait partie des travaux de l'ancien ORQUE qui va être transformé en CARE. Il s'agit de types d'opération où les stigmates du passé vont être nettoyés.

M. FLAJOLET demande s'il est possible d'avoir les montants pour voir les efforts respectifs des uns et des autres dans une perspective de long terme.

La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE»

avec 7 dossiers

(n°22-I-028)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : PAUL RAOULT pour les dossiers : 33692.00 - 33985.00 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

Suite au vote, **M. RAOULT** demande simplement que soit corrigé dans la fiche de présentation du dossier 33692.00 la mention erronée à la station d'épuration de Villeneuve d'Ascq.

M. VATIN confirme que la remarque a bien été prise en compte et qu'elle sera corrigée.

4.3.2. Demande d'avis défavorable de financement de la Métropole Européenne de Lille concernant la sécurisation électrique du site du Beck à Wattrelos (1251)

Monsieur KARPINSKI en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 4.3.2 concernant l'avis défavorable de financement du dossier n°33598.00 de la MEL de sécurisation électrique par la mise en œuvre d'un groupe électrogène.

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 626 120 € / POUR REFUS :**
  - 33598.00 Métropole Européenne de Lille

Remarques et débats :

M. RAOULT rappelle que l'eau n'est pas considérée comme prioritaire en cas de délestage sur les ravitaillements en électricité. Il ne sait pas par quels moyens faire fonctionner les pompes des châteaux d'eau et les stations d'épuration dans ce cas. Il juge nécessaire de se tourner vers les instances ministérielles pour faire en sorte que l'eau soit considérée comme prioritaire en cas de délestage. Dans le cas contraire, il y aura des problèmes. Il signale que pour l'instant, c'est un non du côté du ministère.

M. VATIN souligne l'importance de cette remarque et sa prise en compte. Il demande s'il s'agit d'une consigne formelle en rappelant que ce sont les préfets qui décident des dérogations. Il verra cette question au niveau du ministère.

Mme CRETE indique que les plans sur les délestages présentés par les préfets ont été dernièrement retoqués. Elle précise qu'elle avait insisté notamment pour Amiens sur la question de savoir comment fournir de l'eau s'il n'y a plus d'électricité.

M. PATRIS fait observer que cela consiste à mettre en place des groupes qui polluent pour avoir de l'eau. C'est un cercle vicieux.

La délibération «AVIS DEFAVORABLE A LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE CONCERNANT LA SÉCURISATION ÉLECTRIQUE DU SITE DU BECK À WATTRELOS»

(n°22-I-029)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.4. Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (1252)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 4.4 concernant les économies d'eau et les recherches de fuites.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **6 dossiers de participations financières pour un montant de 1 156 415 €.**
- 31756.00 SI Distribution Eau Quilienne
- 34247.00 SI Eaux Picardie
- 34107.00 SI Eaux et Assainissement Région Lumbres et Fauquembergues
- 34191.00 SIEPA Région Machy
- 33368.00 SI Adduction et Distribution Eau Potable Région Hardinghen
- 33272.00 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord

Pas de remarque.

La délibération «ÉCONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES»

avec 6 dossiers

(n°22-I-030)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : PAUL RAOULT pour le dossier : 33272.00 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

5 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE

5.1. Situation des engagements (ligne 118)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 5.1 relatif au tableau de situation des engagements de la sous-ligne pollutions diffuses.

5.2. Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (1182)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 5.2 concernant la lutte contre les pollutions diffuses.

Monsieur BIZAIS présente particulièrement le dossier n° 34444.00 de la Coopérative Fruitière Lait Prairies du Boulonnais.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **16 dossiers de participations financières pour un montant de 1 040 614 € :**

34434.00	Avenir Conseil Élevage
34242.00	Bio en Hauts-de-France
34358.00	Bio en Hauts-de-France
34289.00	Chambre Agriculture 59 62
34317.00	Chambre Agriculture 59 62
34331.00	Chambre Agriculture 59 62
34349.00	Chambre Agriculture 59 62
34359.00	Chambre Agriculture 59 62
34360.00	Chambre Agriculture 59 62
34361.00	Chambre Agriculture 59 62
34444.00	Coopérative Fruitière Lait Prairies du Boulonnais
34416.00	Fédération Régionale des Cuma des Hauts-de-France
33999.00	H3EAU+
34243.00	Sols Vivants Somme
34450.00	Syndicat Mixte du PNR de l'Avesnois
34230.00	Syndicat Mixte PNR des Caps et Marais d'Opale

Remarques et débats :

Concernant le dossier n° 34444.00 de la Coopérative Fruitière Lait Prairies du Boulonnais :

M. FLAJOLET pose la question de savoir si le plan global de financement est disponible.

M. BIZAIS confirme que pour le dossier présenté, il existe un co-financement public de la région et un co-financement privé notamment un autofinancement par les banques.

M. FLAJOLET demande quel est le montant total de l'apport extérieur, est-ce 30 % ou 40 %, car c'est à ses yeux une question de fiabilité économique.

M. BIZAIS précise que la région apporte 500 000 €. Elle utilise les fonds FEADER. À cela, s'ajoutent 9000 € de l'ADEME.

M. FLAJOLET constate qu'il y a donc 30 % de financements publics. Il estime que c'est utile d'éclairer la Commission sur la vision globale.

M. BARBIER demande s'ils ont une idée des liens qui existeraient avec les autres programmes financés par l'Agence comme le plan Bocage du Boulonnais ou éventuellement le PMAZH du fait qu'il s'agit des mêmes périmètres. Il souhaite savoir comment les engagements des agriculteurs sont pris en compte par rapport au bocage. Il souligne que le dire, c'est bien, l'écrire, c'est mieux. Il pose également la question du lien qui est fait avec le parc qui est proche et celui avec la Chambre d'Agriculture. Comment ce lien est-il intégré et valorisé dans ce projet ?

M. BIZAIS indique qu'il y a toujours un lien avec les programmes conduits notamment le PMAZH et le programme Prairie Boulonnais. Il y a même un lien avec les PSE, car certains agriculteurs en bénéficient. Ces programmes permettent d'apporter un conseil technique aux agriculteurs pour préserver la prairie. Ils cherchent avec eux comment arriver à une rémunération qui, à terme, ne soit pas publique. Cet outil concourt à la pérennisation et vient en complément. Avec la « jambe »

technique, avec celle sur le PSE permettant pendant cinq ans de conserver les prairies, ils ont quelque chose qui permettra de les conserver de manière pérenne.

M. le Président LEFEBVRE explique qu'il est convaincu par l'aide aux prairies. Elle concerne des aides aux éleveurs qui, dans la partie du monde agricole, est la plus pénalisée en termes de rémunération. Il l'est moins, en revanche, par le second argument du « bio/non bio ». Néanmoins, comme il est indiqué dans la présentation, la participation paraissait disproportionnée. Cet argument lui suffit. Que le second argument ne le convainc pas ne va pas le conduire à voter contre.

M. BIZAIS indique qu'ils présentent ensuite un projet de luzerne où le taux est plus faible que ce qui est proposé, mais il sera de 5 000 € et non de 2 000 €. En effet, leur approche prend également en compte les services rendus. Dans le projet, ils passent des cultures à la luzerne qui est une culture à bas niveau d'intrants. L'analyse conclut à un service rendu plus important au regard de la situation.

M. le Président LEFEBVRE confirme qu'il s'agissait de sa part d'une simple remarque.

M. BRANGER précise que le taux maximum est de 40 % dans la délibération. Il s'agit d'une politique qu'ils souhaitent promouvoir à savoir travailler au maximum avec la filière pour sécuriser en aval les productions agricoles intéressantes sur le plan environnemental. C'est un enjeu de développement important pour l'avenir. Cependant, le taux de 40 % tient insuffisamment compte du taux du niveau de services qui peuvent être rendus par ces différents outils de transformation ou de valorisation en aval. Il pense que ce sera un des enjeux du 12e Programme d'avoir des aides qui soient calibrées en fonction des services rendus. Il leur est demandé, ici, de faire jurisprudence en quelque sorte. Il ne sait pas s'il y aura des dossiers similaires qui se présenteront d'ici la fin du Programme, mais il s'agit de trouver un niveau d'aides qui soit le plus juste et le plus équilibré par rapport à la nature du projet.

M. FLAJOLET relève deux items fondamentaux. D'une part, le plan global de financement. D'autre part, la temporalité à N+5, N+10 pour voir le fonctionnement, certains investissements étant plus ou moins rentables. Il ajoute qu'il y a aussi l'ensemble des avantages indirects que peut représenter une telle activité : les circuits courts, le développement de la valeur sur le site, c'est-à-dire ne pas exporter loin le lait pour qu'il revienne ensuite. Il y a bien tout un travail d'agriculture territorialisée qui lui semble fondamental à regarder.

M. BARBIER insiste sur l'importance que ces projets soient systémiques et que l'ensemble des acteurs de la filière et les partenaires périphériques soient associés pour garantir la durabilité et la meilleure valorisation possible. Il explique être très inquiet du devenir des prairies sur ce secteur. Tout ce qui peut être entrepris pour les maintenir revient indirectement dans la politique directe de l'Agence de l'Eau. C'est un projet essentiel et son côté systémique est indispensable.

Mme CRETE demande à quelle date ce dossier a-t-il été déposé et les montants calculés. Il y a eu en effet une forte augmentation des coûts. Elle considère qu'il est nécessaire d'en tenir compte au vu du nombre de projets d'agriculture abandonnés pour cette raison.

M. BIZAIS répond qu'il a été déposé au mois d'août. En revanche, il ne sait pas si les devis étaient plus anciens. Il précise que les porteurs du projet ont fait le tour des banques.

Mme CRETE insiste sur le nombre important de projets actuellement abandonnés. Elle rejoint les propos de Monsieur LEFEBVRE sur l'intérêt de garder des prairies. Concernant le bio, elle s'inscrit dans l'hypothèse que la filière est mature et puisse apporter une durabilité à long terme pour permettre à des agriculteurs de gagner leur vie en faisant perdurer le système au long des générations. Elle estime qu'il faut se pencher sur le montant de 2 000 € d'autant qu'il s'agit d'un projet jugé exemplaire. L'exemplarité a aussi un coût.

M. VATIN fait part des échanges menés sur ce dossier et du fait que les porteurs de projets sont satisfaits de ce qui leur est proposé.

M. RAOULT fait remarquer qu'il est beaucoup question de circuits courts. Il s'appuie sur l'exemple de

l'Avesnois et des vaches. Il doute que tout le lait soit consommé par les habitants locaux. Il cite la laiterie du Petit-Fayt et les 20 000 tonnes de beurre produites sur place. Il préfère que les Français consomment du beurre français du Petit-Fayt qu'un beurre italien ou autre. Il est d'accord avec la démarche des circuits courts, mais il considère que l'économie agricole ne va pas être sauvée avec le circuit court uniquement. Il constate que la filière bio mise en place par le Petit-Fayt connaît de grandes difficultés. Il voit des agriculteurs qui ont été en bio et qui repassent en conventionnel. Il y a une obligation de rentabilité. Il souligne que les choses ne sont pas aussi simples et schématiques que ce qui est répété sans cesse. L'économie fonctionne aussi pour l'ensemble du territoire français, pour l'Europe et au-delà. Lorsque la France exporte du blé en Égypte, c'est bon pour son économie. Il considère comme une bonne chose que l'Avesnois ait progressé dans le domaine du bio, mais il juge nécessaire d'avoir une vision plus large pour l'équilibre de la balance commerciale notamment.

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »
avec 16 dossiers
(n°22-I-031)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Emmanuel LEVEUGLE pour les dossiers : 34289.00 – 34317.00 – 34331.00 – 34349.00 – 34359.00 – 34360.00 – 34361.00 Chambre d'Agriculture 59-62

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : PAUL RAOULT pour le dossier 34450.00 SM Parc Naturel Régional Avesnois

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Luc BARBIER pour le dossier : 34230. 00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

5.2.2. Construction d'un séchoir de luzerne contribuant au développement d'une culture à bas niveau d'intrants dans les zones prioritaires d'intervention de l'Agence de l'Eau

Monsieur BIZAIS en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 5.2.2 concernant la construction d'un séchoir de luzerne (société OPALE-LUZ). Le projet est présenté pour avis d'opportunité de la Commission Permanente des Interventions avant décision du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022.

Remarques et débats :

M. le Président LEFEBVRE souligne l'intérêt du projet notamment pour les futures aires d'alimentation de captage.

M. FLAJOLET demande s'il est possible d'imaginer sur le plan de financement, une subvention et une avance remboursable. Il s'agit en effet d'un projet relativement capitalistique.

M. BIZAIS répond que c'est possible, mais il serait nécessaire de passer le dossier en Conseil d'Administration avec cette modalité.

M. FLAJOLET indique que sa question est destinée à ce qu'ils réfléchissent dans ce sens d'ici le Conseil d'Administration.

M. VATIN confirme la faisabilité au niveau du délai.

M. BIZAIS demande à Monsieur FLAJOLET s'il s'agit d'ajouter ou d'enlever sur la part des 5 000€/ha.

M. FLAJOLET répond qu'il n'a pas connaissance du plan de financement. Il ne sait pas qui participe. Il dispose du montant global de l'investissement qui est de l'ordre de 4 M€. En revanche, il souhaite connaître quel est l'apport des agriculteurs et le turn-over de rentabilité. Il suggère qu'il soit possible d'imaginer qu'à un moment donné la subvention nette soit suffisante ou qu'une subvention à laquelle s'ajoute une avance remboursable avec un différé de remboursement permette de passer l'échéance de démarrage qui est un peu plus compliquée.

M. BRANGER le note. Il ajoute qu'ils ont échangé, il y a deux mois durant trois heures avec les porteurs de projet. Ils leur ont fait part que tout le monde s'attendait. Les banques disent pourquoi pas, mais demandent quelles sont leurs subventions. La région en fait de même, mais en les interrogeant sur les banques. L'Agence de l'Eau a dit pourquoi pas avec un certain nombre de conditions. L'agence a compris que pour aider ces jeunes agriculteurs même si ce ne sont pas nécessairement des primo-installés, il faudrait que quelqu'un « tire » en premier. L'idée est de prendre une décision qui soit un avis d'opportunité. Il devra être confirmé ensuite par une décision de financement en bonne et due forme et avec un certain nombre de réserves qui devront être levées d'ici là. Il note la proposition de passer par une avance remboursable. Il ajoute qu'ils seront amenés à revenir devant la Commission pour information. Dans le cas où ils proposeraient une avance remboursable, il faudra une décision du Conseil d'Administration puisque ce n'est pas prévu dans le Programme.

M. BARBIER demande si le site pressenti est installé sur le site d'EQIOM Dannes-Camier.

M. BRANGER répond qu'il est installé à côté d'un site de stockage de déchets de SUEZ. C'est SUEZ qui apporterait une partie de la chaleur pour sécher la luzerne.

M. BARBIER relève qu'il s'agit d'un élément du projet à valoriser ainsi que le fait de savoir si cela concerne le renouvellement d'anciennes carrières d'EQIOM. À son avis, il s'agit du site où est implantée SUEZ avec la décharge au-dessus. L'Agence de l'Eau y est présente aussi à travers le Conservatoire qui gère 250 ha de pelouses à proximité immédiate. C'est donc très cohérent.

La délibération «CONSTRUCTION D'UN SÉCHOIR DE LUZERNE CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE À BAS NIVEAU D'INTRANTS DANS LES ZONES PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE L'AEAP - DÉLIBÉRATION CA»

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions du 10 novembre 2022 pour transmission au Conseil d'Administration du 22 novembre 2022 moyennant éléments complémentaires à apporter pour le CA demandés par Monsieur FLAJOLET sur le découpage financier / avance remboursable à étudier.

5.3. Participations financières aux Paiements pour Services Environnementaux (1184)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 5.3 concernant les Paiements pour Services Environnementaux.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 101 940 €.**

- 32218.00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
- 31815.00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Pas de remarque.

La délibération «PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)»
avec 2 dossiers
(n°22-I-032)
est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : PAUL RAOULT pour le dossier 31815.00 SM Parc Naturel Régional Avesnois.

5.4. Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (1185)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 5.4 concernant l'agriculture biologique et l'agroforesterie.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **3 dossiers de participations financières pour un montant de 312 291 €.**

- 34418.00 Chambre Agriculture 59 62
- 34371.00 Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Hauts-de-France
- 34372.00 Junia

Pas de remarque.

La délibération «SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE»
avec 3 dossiers
(n°22-I-033)
est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Emmanuel LEVEUGLE pour le dossier 34418.00 Chambre d'Agriculture 59-62.

5.5. Participations financières à la gestion quantitative agricole de la ressource en eau (1186)

Monsieur BIZAIS en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 5.5 concernant la gestion quantitative agricole de la ressource en eau.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis de la Commission Permanente des Interventions avant décision du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022 :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 121 842 €.**
  - 34428.00 Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France

Remarques et débats :

M. VATIN souligne qu'il s'agit d'un enjeu stratégique extrêmement important que d'arriver à travailler avec le monde agricole sur les stratégies de résilience et d'adaptation au changement climatique. Il est nécessaire que l'agence collabore avec eux. Cette démarche va dans le bon sens. Il y souscrit fortement.

M. RAOULT précise qu'il est en faveur du dossier. Il ajoute qu'ils vont vers une augmentation énorme des demandes des agriculteurs pour l'irrigation. Il le constate autour du Quesnoy et ailleurs. En même temps, il reçoit l'information qu'un agriculteur procède à un forage sur un champ captant où il exploite lui-même de l'eau. Dans l'hypothèse où ces actions se multiplient, avec des autorisations qui sont accordées, il en redoute les conséquences. C'est à ses yeux une vraie question qui fait tout l'intérêt de l'étude. Il insiste sur la nécessité d'être lucide et franc. Les volumes d'eau disponibles sont limités. La demande des agriculteurs est légitime afin d'avoir au moins l'assurance que ce qu'ils sèment va pousser, en revanche, en tant que distributeur d'eau potable aux abonnés, il se pose des questions. Il espère que l'étude pourra apporter des éclaircissements. Il entrevoit qu'à un moment donné, il faudra dire non ou refuser telle culture parce qu'elle dévore trop d'eau.

M. VATIN confirme que l'enjeu est majeur. Le temps s'accélère, cela va plus vite que prévu. Il estime que la politique des petits pas est terminée. Il va falloir entrer dans le dur et aller vite sur la résilience et la sobriété. Tout le monde devra le faire quels que soient les usages. Il est essentiel d'avoir un débat avec le monde agricole sur ce sujet, mais aussi avec les autres secteurs.

La délibération «GESTION QUANTITATIVE AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN EAU - CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE HDF»
avec 1 dossier
reçoit l'avis favorable de la Commission Permanente des Interventions du 10 novembre 2022 pour transmission au Conseil d'Administration du 22 novembre 2022

à l'unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Emmanuel LEVEUGLE pour le dossier 34428.00 Chambre d'Agriculture 59-62.

5.6. Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (1187)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 5.6 concernant le maintien de l'agriculture en zones humides.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **5 dossiers de participations financières pour un montant de 475 366 €.**

• 34454.00	Avenir Conseil Élevage
• 34348.00	Chambre Agriculture 59 62
• 34356.00	Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
• 31817.00	Syndicat Mixte Forum des Marais Atlantiques
• 34251.00	Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale

Pas de remarque.

La délibération «MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES» avec 5 dossiers (n°22-I-034) est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Emmanuel LEVEUGLE pour le dossier 34348.00 Chambre d'Agriculture 59-62.

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Luc BARBIER pour le dossier 34251.00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

6 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

6.1. Situation des engagements (ligne 124)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 6.1 relatif au tableau de situation des engagements de la ligne restauration et gestion des milieux naturels et du littoral.

6.2. Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (1240)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 6.2 concernant l'entretien et la restauration des cours d'eau.

Monsieur JOURDAN présente particulièrement le dossier n° 34245.00 de Picardie Nature.

Monsieur LEMAIRE présente en détail le dossier n°33615.00 du Syndicat Mixte Schéma Aménagement Gestion Eaux Boulonnais.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **9 dossiers de participations financières pour un montant de 2 450 675 €.**

- 34245.00 Picardie Nature
- 33433.00 Syndicat Mixte Canche et Authie
- 33615.00 Syndicat Mixte Schéma Aménagement Gestion Eaux Boulonnais
- 33521.00 Syndicat Mixte Vallée de la Hem
- 34262.00 Département de la Somme
- 33202.00 Houlle
- 33581.00 Métropole Européenne de Lille
- 32487.00 Syndicat Mixte Sud-Est Escaut
- 33314.00 Syndicat Mixte Aménagement et Entretien Cours d'eau Avesnois

Pas de remarque.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU »

avec 9 dossiers

(n°22-I-035)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanente : Brigitte PASSEBOSC (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle) pour le dossier : 33615.00 : SYMSAGEB.

6.3. Participations financières en faveur de l'érosion (1242)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 6.3 concernant l'érosion.

Monsieur BLIN présente particulièrement les dossiers n°34367.00 de l'Association SOMEA et n°34256.00 de la CC Territoire Nord Picardie,

Monsieur LEMAIRE présente particulièrement le dossier n°33040.00 du Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eaux Boulonnais.

Monsieur KARPINSKI présente particulièrement le dossier n°33533.00 du Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Avesnois.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **8 dossiers de participations financières pour un montant de 1 253 853 €**

- 34367.00 Association Somea
- 34256.00 CC Territoire Nord Picardie
- 34363.00 Syndicat Mixte Canche et Authie
- 32488.00 Syndicat Mixte Sud-Est Escaut

- 31809.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa
- 33881.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa
- 33040.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eaux Boulonnais
- 33533.00 Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Avesnois

Pas de remarque.

La délibération «ÉROSION»

avec 8 dossiers

(n°22-I-036)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : Paul RAOULT pour le dossier : 33533.00 SM Parc Naturel Régional Avesnois.

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Jean-Claude DISSAUX (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle) pour les dossiers : 31809.00, 33881.00 SMAGEAA.

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Brigitte PASSEBOSC (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle) pour le dossier : 33040.00 SYMSAGEB.

6.4. Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (1243)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 6.4 concernant l'entretien et la restauration des zones humides.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

• 6 dossiers de participations financières pour un montant de 2 978 262 €

- 32428.00 SM Baie de Somme Grand Littoral Picard Destination Baie de Somme
- 34132.00 SM Baie de Somme Grand Littoral Picard Destination Baie de Somme
- 32214.00 Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France
- 34155.00 Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France
- 32480.00 Département 80
- 32446.00 SM Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Pas de remarque.

La délibération «ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

avec 6 dossiers

(n°22-I-037)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Luc BARBIER pour les dossiers : 32214.00, 34155.00 Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France.

6.5. Participations financières en faveur de la prévention des inondations (1244)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 6.5 concernant la prévention des inondations.

Monsieur KARPINSKI présente particulièrement les dossiers n°33554.00 et n°33575.00 de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois-Lys Romane.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **6 dossiers de participations financières pour un montant de 2 205 771€**

- 31708.00 CA Béthune, Bruay, Artois-Lys Romane
- 33554.00 CA Béthune, Bruay, Artois-Lys Romane
- 33575.00 CA Béthune, Bruay, Artois-Lys Romane
- 27120.00 Syndicat Milieux Aquatiques Prévention Inondations Vallée Scarpe-Aval et Bas-Escaut
- 33569.00 Syndicat Milieux Aquatiques Prévention Inondations Vallée Scarpe-Aval et Bas-Escaut
- 33563.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eaux Boulonnais

Remarques et débats :

M. BARBIER, évoquant les dossiers de la CABBALR présentés par Monsieur KARPINSKI, estime que la plus-value écologique réelle sera intéressante à juger dans le temps. Il ajoute que le site est régulièrement inondé. Il évoque par ailleurs la perte de 20 ha de terres agricoles pour une autre vocation. Il le comprend dans la mesure où ces secteurs étaient inondés régulièrement. En revanche, ce type de projet génère systématiquement une intensification des pressions agricoles en raison d'un espace qui s'amenuise. Il indique qu'il votera favorablement, mais souligne qu'à chaque fois que des espaces agricoles sont soustraits pour être affectés à d'autres usages, la pression augmente même si l'équilibre est maintenu. C'est une situation difficile.

M. le Président LEFEBVRE souligne que c'est une bonne remarque.

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS »

avec 6 dossiers

(n°22-I-038)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent :

Emmanuelle LEVEUGLE ;
Ne participe pas au débat en tant que Membre Consultatif : André FLAJOLET pour les dossiers : 31708.00 – 33554.00 – 33575.00 CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane.

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Brigitte PASSEBOSC (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle) pour le dossier : 33563.00 SYMSAGEB.

6.6. Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (1245)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 6.6 concernant l'acquisition de zones humides et maintien de la biodiversité.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

- **6 dossiers de participations financières pour un montant de 2 081 010 €**

- 34330.00 Conservatoire Espaces Naturels Hauts-de-France
- 33369.00 Conservatoire Espace Littoral
- 31673.00 Département 62
- 32944.00 Département 62
- 34250.00 Fédération Pêche et Protection Milieu Aquatique 62
- 33370.00 Conservatoire Espace Littoral

Pas de remarque.

La délibération « ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE»

avec 6 dossiers

(n°22-I-039)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Luc BARBIER pour le dossier : 34330.00 Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France.

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : Agnès VINCE (sa représentante : LORUT Estelle) ;
Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Jean-Michel TACCOEN (mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle) ;
Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Emmanuelle LEVEUGLE
pour les dossiers : 33369.00 – 33370.00 Conservatoire Espace Littoral.

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Emmanuelle LEVEUGLE ;
Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Jean-Claude DISSAUX (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle) ;
pour les dossiers : 31673.00 – 32944.00 Département 62.

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Jocelyne CADET ; pour le dossier : 34250.00 Fédération Pêche et Protection Milieu Aquatique 62.

6.6.2. Avis défavorable à la demande de financement du Conservatoire du Littoral concernant l'acquisition de milieux naturels sur le site Baie d'Authie à Conchil-le-Temple (dossier n°31736 - sous-ligne 1245)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 6.6.2 concernant la demande de financement du Conservatoire du Littoral pour l'acquisition de milieux naturels sur le site Baie d'Authie.

Il précise que l'agence sollicite un avis défavorable car le changement de stratégie foncière du Département du Pas-de-Calais ne présente pas de plus-value sur le plan environnemental. Par ailleurs, la tension budgétaire sur la ligne de programme est forte et Monsieur BRANGER précise que l'agence de l'eau n'avait pas financé la première acquisition.

Pas de remarque.

La délibération «AVIS DÉFAVORABLE À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL CONCERNANT L'ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS SUR LE SITE BAIE D'AUTHIE À CONCHIL-LE-TEMPLE (dossier n°31736 - sous-ligne 1245) »

avec 1 dossier

(n°22-I-040)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au débat en tant que Membre Non Permanent : Agnès VINCE (sa représentante : LORUT Estelle) ;

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Jean-Michel TACCOEN (mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle) ;

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Emmanuelle LEVEUGLE

Pour le dossier : 31736.00 Conservatoire Espace Littoral.

6.7. Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (1246)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 6.7 concernant le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

• 7 dossiers de participations financières pour un montant de 906 075 €

- 34176.00 Association Syndicale Rivière Selle
- 32742.00 CC Pays de Mormal
- 32721.00 Fédération Pêche et Protection Milieu Aquatique 62
- 32870.00 Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut
- 34211.00 Syndicat Mixte Ameva
- 33271.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa
- 34307.00 Syndicat Mixte Canche et Authie

Pas de remarque.

La délibération «RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU»

avec 7 dossiers

(n°22-I-041)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Jocelyne CADET pour le dossier : 32721.00 Fédération Pêche et Protection Milieu Aquatique 62.

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Jean-Claude DISSAUX (mandat à Mme LEVEUGLE Emmanuelle) pour le dossier : 33271.00 SMAGEAA.

6.8. Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration de milieux naturels non humides (1247)

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance présente le point n° 6.8 concernant l'entretien et la restauration de milieux naturels non humides.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision :

• 3 dossiers de participations financières pour un montant de 905 199 €

- 33532.00 Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale

4

- 32215.00 Conservatoire Espaces Naturels Hauts-de-France
- 32757.00 Conservatoire Espaces Naturels Hauts-de-France

Pas de remarque.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS NON HUMIDES»

avec 3 dossiers

(n°22-I-042)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions

à l'unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :

Ne participe pas au vote et au débat en tant que Membre Permanent : Luc BARBIER;
pour le dossier : 33532.00 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale ;
pour les dossiers : 32215.00 – 32757.00 Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France.

Fin de l'ordre du jour : N.B : Les points et délibération relatifs à l'Appui à la gestion concertée (Points n°7 et suivants) ont été supprimés de l'ordre du jour le 08/11/2022 et reportés au CA de mars 2023).

Monsieur le Président LEFEBVRE remercie les équipes de l'agence et salue les membres de la commission. Il clôt la séance à 12 h 26.

La prochaine Commission Permanente des Interventions aura lieu le 23 juin 2023 à 9h30.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE

Publié le
0 3 JUIL. 2023
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE

Thierry VATIN